

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 5 DECEMBRE 2017

Le mardi 5 décembre 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle Beaudouin, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD,

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE (arrivée au conseil à 20h), René VAUGEOIS, Denis MARCHAND. Miguel CAMUS

Absents excusés : Aurore BIBRON donnant pouvoir de vote à Carine MOREL, Aline LEBRETON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

ORDRE DU JOUR

- I. ACCESSIBILITE ERP (ETABLISSEMENT RECEVANT PUBLIC)
- II. MAYENNE COMMUNAUTE VALIDATION DU PLH (PLAN LOCAL HABITAT) 2018-2023
- III. TERRAIN BOITTIN LIEU DIT « LES CAVES »
- IV. ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL
- V. VALIDATION TARIF 2018 LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX AGRICOLES
- VI. FLEURISSEMENT-EMBELLISSEMENT
- VII. PARCOURS SANTE
- VIII. PRIMES DE FIN D'ANNEE
- IX. QUESTIONS DIVERSES

Lors du conseil municipal du 25 juillet 2017, le conseil avait accepté la proposition de M. Thomas EMERY, passionné de vidéo et possédant un drone, pour la réalisation d'un montage vidéo sur notre commune. M. Emery est venu en ce début de conseil, présenter cette vidéo réalisée sur notre commune. Ce film sera présenté lors de la cérémonie des vœux de M. le Maire et du conseil municipal du 19 janvier 2018.

I. ACCESSIBILITE ERP (ETABLISSEMENT RECEVANT PUBLIC)

Lors du conseil du 27 avril 2017, Stéphane Manceau avait présenté les différents axes de travail pour la mise aux normes des bâtiments publics extraits d'un rapport diagnostic de 2015 sur l'accessibilité de nos établissements publics.

Les priorités ont été fixées sur des aménagements au niveau de l'église, de la mairie et de la cantine. Stéphane MANCEAU a présenté un devis de la société SERVI COULEUR pour un montant HT de 1078,01€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis d'un montant de 1 078,01€ HT de la société SERVI COULEUR pour la fourniture de ces travaux d'accessibilité qui pourront être réalisés par le personnel du service technique.

II. MAYENNE COMMUNAUTE VALIDATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2018-2023

Mickaël DELAHAYE présente au conseil le projet du nouveau Programme Local de l'Habitat (2018-2023) de Mayenne Communauté. Ce nouveau PLH accompagne la réflexion de la révision du SCOT et l'élaboration du futur PLUi de Mayenne Communauté.

Mickaël DELAHAYE présente la démarche du PLH. Tout d'abord en mars 2017, un diagnostic du territoire a été élaboré et à partir de ce diagnostic des enjeux ont été définis. Ensuite, un document d'orientations a été établi pour déterminer les objectifs de production en logement à l'horizon 2023 et fixer les orientations pour la politique de l'habitat.

Sur les 6 ans du PLH 2018 – 2023, l'objectif de production de logements est estimé à 1 000 logements (soit 167 logements par an) avec un objectif de remobilisation du parc vacant à hauteur de 10 % (soit une remise sur le marché de 17 logements vacants par an) sur l'ensemble du territoire de Mayenne Communauté. Pour Commer, cela correspond à un objectif de production de 40 logements sur 6 ans (soit 7 logements par an).

Sur cet objectif de 1000 logements,

- 15 % sont en locatif social (soit pour Commer, un objectif de 8 à 10 logements en locatif social)
- 30 % en accession sociale (PSLA, PTZ)
- et le reste (55 %) en marché libre.

Pour répondre à l'objectif de 1 000 logements sur 6 ans (2018 – 2023), le service Urbanisme de Mayenne Communauté a établi avec les élus des communes des cartes du foncier mobilisable de leur centre ville / bourg, voire de certains hameaux. Le foncier mobilisable sur Commer est estimé à 110 logements (ce qui répond à notre objectif de 40 logements sur 6 ans).

Et enfin, Mayenne communauté a mis en place un programme d'actions pour permettre de soutenir les porteurs de projets. Mickaël DELAHAYE présente les différentes aides financières.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ce Programme Local de l'Habitat (2018-2023) de Mayenne Communauté et les orientations et programmes d'actions présentées.

III. TERRAIN BOITTIN LIEU DIT « LES CAVES »

Suite à une demande d'un certificat d'urbanisme au lieu dit "Les Caves", l'urbanisation de 6 parcelles privées pourraient obliger la collectivité à mettre en place un renforcement électrique qui occasionnerait un coût non négligeable pour la collectivité. Suite au conseil municipal du 2 novembre, après avis favorable de l'ensemble des conseillers, M. Le Maire devait recontacter ENEDIS (plusieurs relances avaient déjà été réalisées sans suite) pour évaluer le coût d'une prestation d'étude de faisabilité pour ce projet d'urbanisme.

M. Le Maire a reçu une réponse d'ENEDIS concernant ce projet, le renfort d'électrification de ces 6 lots pourrait être estimé à environ 10 000 €, charge qui pourrait être à la charge de la commune.

IV. ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL

Lors du conseil municipal du 2 Novembre 2017, le conseil municipal avait retenu la société SANTERNE pour la mise en place de 2 mâts pour l'éclairage du terrain de football.

La société SANTERNE est venue sur place pour affiner la réalisation de ces travaux, et, après échange avec M. Le Maire, il a été évoqué la possibilité de déplacer les mâts de 35m de chaque côté du terrain (soit 70ml de câblage en plus) ce qui permettrait peut-être d'avoir un éclairage sur la quasi totalité du terrain.

Ce déplacement occasionne un surcoût de 1 533 € HT mais permettrait de réaliser une économie conséquente (environ 18 000 € HT) si l'éclairage s'avérait suffisant pour l'ensemble du terrain.

Monsieur le Maire propose ce déplacement sans garantie de résultat mais qui répondrait à l'objectif initial d'éclairer au moins un demi terrain.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ce devis complémentaire proposé par la société SANTERNE pour déplacer les mâts pour un montant de 1 533 € HT.

V. VALIDATION TARIF 2018 LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX AGRICOLES

La commune possède 8 hectares en terrain agricole (terrain loué en 2017 par le GAEC de la Cour), et, comme tous les ans, le conseil doit valider la nouvelle convention 2018 puis valider le tarif location 2018.

Mickaël DELAHAYE propose un tarif de location d'un montant de 1699,31 € pour l'année 2018.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le tarif de location 2018 pour un montant de 1699.31€

VI. FLEURISSEMENT-EMBELLISSEMENT

M. Le Maire avait demandé à Thomas GANDAIS, agent technique communal, d'étudier toutes les zones de la commune pouvant être arborées. Mickaël DELAHAYE présente au conseil ces différentes zones : une zone à proximité du plan d'eau, une proche de la Gare, une autre au niveau du bassin d'orage à proximité de la salle des Lilas et d'autres lieux dispersés dans l'agglomération.

Trois devis sont proposés.

	Prix TTC
HUCHET	6 234.34 €
LEROY	6 716.52 €
DAUGUET	7 426.15€

Mickaël DELAHAYE propose de déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention concernant ce projet de plantations d'arbres sur notre commune. Le département subventionne ce type de travaux pour un investissement maximum de 5 000€ TTC, la commune pourrait bénéficier d'une aide pouvant atteindre 80% des travaux.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, que soit déposé un dossier de demande de subvention auprès du département pour ces projets de plantations.

Le département donnera une réponse début février 2018 sur ce dossier, et, en fonction du montant de la subvention, dont potentiellement la commune pourrait bénéficier, le projet sera réétudié.

La zone à arborer à proximité du complexe sportif ne rentre pas dans ce dossier sauf accord préalable du Département car il est urgent d'acheter les arbres pour avoir des zones ombragées pour l'été prochain.

➤ **Opération « Grand défi commérois » 1 commérois = 1 arbre planté**

Mickaël DELAHAYE propose de lancer une opération de planter de nouveaux arbres sur notre commune.

Opération arbre planté « Grand défi »

Ce défi de plantations n'a d'autre but que de ramener le végétal sur notre commune.

Particuliers, entreprises, agriculteurs et associations, peuvent relever ce défi de planter un maximum d'arbres et arbustes jusqu'au 15 janvier 2018.

Pour chaque arbre et arbuste planté, le propriétaire viendra en informer la commune et la commune référencera celui-ci. Un tirage au sort sera effectué aux vœux du Maire et de la municipalité et le gagnant remportera un bon d'achat de 30 €.

VII. PARCOURS SANTE

Lors de la réunion de conseil municipal du 2 novembre, il avait été validé le devis de la société MEFRAN pour un montant de 3 890 € HT sous réserve du montage de ce parcours par les agents.

Monsieur le Maire informe que les agents sont favorables au montage de ce parcours. De plus, il a proposé quelques modifications de certains agrées concernant le parcours santé d'une valeur supérieure au projet initial mais avec une garantie de prix identique.

Le nouveau devis est équivalent avec de agrées plus appropriés pour un parcours santé de plus grande qualité.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 13 voix pour et 2 abstentions, le devis modificatif du parcours santé pour un prix équivalent 3 890 € HT avec un montage par les agents pour le printemps 2018.

VIII. PRIMES DE FIN D'ANNEE

Mickaël DELAHAYE présente du conseil municipal le tableau d'attribution des primes de fin d'année. Ces primes sont versées aux agents titulaires de la fonction publique territoriale et sont calculées en fonction du temps de travail des agents. L'enveloppe budgétaire maximale allouée pour ces primes de fin d'année est de 8 434,91 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention, le montant global de 8 434,91 € d'attribution de primes de fin d'année.

Les agents non titulaires ne bénéficient pas de primes de fin d'année.

Après discussion au sein du conseil, il est proposé que la prime de fin d'année soit imputée au prorata du temps réel de présence de chaque agent titulaire.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 11 voix pour et 4 abstentions, la proratisation de la prime de fin d'année en fonction du temps réel de présence.

IX. QUESTIONS DIVERSES

➤ Résultat du sondage repas des aînés (ex CCAS) pour participation financière ou non à ce repas

Réponses	Prix	Commentaires
Non : 10		1/ Ne souhaite pas participer et souhaite un repas plus original 2/Il faut respecter l'esprit initial du CCAS (gratuité, social)
Oui : 1	1€	
Oui : 9	Montant non précisé	1/ Je prendrai la proposition qu'on me donne, merci aux bénévoles
Oui : 12	5€	1/ oui mais versement au Trésor Public
Oui : 7	10€	1/ oui mais versement au Trésor Public
Oui : 1	15€ pour deux	
Blanc : 4		

44 réponses sur 64 invités soit 69% de réponses.

Pour ceux ayant répondu :

- 22% souhaitent conserver la gratuité,
- 2% acceptent de payer 1€,
- 27% acceptent de payer 5€,
- 21% ne précisent pas de montant mais son d'accord sur un paiement,
- 16% acceptent de payer 10€,
- 2% acceptent de payer 7,5€ et
- 10% ne se sont pas exprimés.

Le dit sondage n'avait qu'un objectif consultatif sans qu'il en découle ce jour de décision.

➤ Droit de préemption au 40 rue des Tisserands

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien situé au 40 rue des Tisserands.

➤ Demande de subvention Association Danse Modern' jazz de Martigné

Mickaël DELAHAYE expose le courrier reçu par cette association pour une demande de subvention auprès de notre commune. 6 commérois adhèrent à cette association.

Pour suivre la règle déjà appliquée lors d'une demande précédente d'une autre association extérieure, Mickaël DELAHAYE propose de ne pas attribuer de subvention pour des associations extérieures à la collectivité.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention à l'association Danse Modern' Jazz de Martigné au titre de la règle précédemment instituée.

➤ **Point sur les fermetures de la mairie et de l'ALSH pour année 2018.**

Sujet reporté au prochain conseil.

➤ **Demande de subvention des associations comméroises.**

- ✓ L'Etoile Bleue section Football sollicite une subvention au titre de l'année 2017. En l'application à la règle instituée, cette subvention s'élève à un montant de 1 864,40 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement de la subvention à l'Etoile bleue Section Football pour un montant de 1 864,40 €

Damien Couilleaux étant membre de cette association n'a pas pris part au vote.

- ✓ Le comité des fêtes sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 € au titre de l'année 2017. En application à la règle instituée, cette subvention s'élève à un montant de 1 300€. Pour rappel en 2016, une subvention de 800 € avait été allouée à l'association et il avait précisé que si l'association serait déficitaire un complément de 500 € serait versé.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement de la subvention au Comité de Fêtes de Commer pour un montant de 1 300 €

Daniel Gérard étant membre de cette association n'a pas pris part au vote.

➤ **Prolifération des frelons et frelons asiatiques**

Sur la commune de Commer, 4 nids ont été détruits quand sur la ville de ➤Mayenne 40 nids ont été détruits depuis le début de l'année 2017.

Au delà du simple coût que cela engendre, cette lutte n'est que peu efficace si elle ne revêt pas un caractère collectif. Mickaël DELAHAYE a sollicité nos parlementaires (sénateurs, députés) et élus communautaires pour trouver des solutions pour combattre cette prolifération de frelons asiatiques.

M. Guillaume GAROT a répondu à Mickaël DELAHAYE en proposant d'interpeler le Ministre sur cette problématique lors d'une prochaine question à l'Assemblée Nationale.

M. Yannick FAVENNEC a pris en compte cette question déjà soulevée par une autre commune.

M. Michel ANGOT va transmettre cette question à la commission environnement de Mayenne Communauté.

➤ **Décision modificative pour le plan d'eau**

La trésorerie a demandé qu'un compte spécifique soit créé pour l'opération entretien du plan d'eau.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette décision modificative.

Mickaël DELAHAYE informe que les travaux du plan d'eau sont en cours d'achèvement par la société SALMON. Pour une remise en état satisfaisant, un étalement de « tout venant » va être mis en place entre le cabanon et les WC publics. Daniel Gérard informe le conseil d'avoir été interpellé par un riverain du plan d'eau pour buser un fossé afin de sécuriser le stationnement lors de manifestations au plan d'eau. Mickaël DELAHAYE précise que ces travaux ne peuvent rentrer dans l'opération actuelle sur le plan d'eau et demande à M. Raymond Lelièvre d'étudier la faisabilité de ces travaux de busage de fossé.

➤ **Demande de modification d'horaires de travail d'un agent**

Une des secrétaires demande à réduire d'une demi-heure sa pause du midi et ainsi de terminer une demi-heure plus tôt le soir. Les horaires d'ouverture au public restent inchangés.

Avant de valider ces nouveaux horaires, il est proposé que cet agent pratique ces nouveaux horaires à compter du 1^{er} janvier 2018 pendant un trimestre. Un point sera fait ensuite pour savoir si ce nouveau mode de fonctionnement ne perturbe pas le fonctionnement entre les élus et les agents.

➤ **Travaux de cheminée de l'école**

Lors du conseil municipal du 15 juin 2017, René VAUGEOIS avait 2 devis pour les travaux de réfection du conduit de cheminée de l'école dont 1 qui s'avérait incomplet.

René VAUGEOIS présente 3 devis à ce conseil

	Prix HT
Bertrand COMPAIN	5166 €
P LAUNAY et B PELLERIN	4156 €
FL entreprise	4500 € (offre incomplète) n'incluant pas la pose de placo plâtre

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les devis proposés par les entreprises Launay et Pellerin pour réaliser les travaux de la cheminée de l'école.

Il est précisé que ces travaux devront être achevés avant la fin février 2018.

➤ **Remise de prix du fleurissement au cours de la cérémonie des vœux de M. Le Maire**

Comme tous les ans, la remise des prix pour le concours de fleurissement se fera lors de la cérémonie des vœux du Maire le vendredi 19 janvier 2018. Les lauréats vont recevoir une lettre d'invitation personnelle pour cette remise des prix. Chaque lauréat présent à cette cérémonie bénéficiera d'un bon d'achat.

➤ **Impayés cantine, garderie et centre de loisirs**

Denis MARCHAND, conseiller délégué à la jeunesse, informe qu'un point comptable a été fait sur les impayés cantine, garderie et centre de loisirs. Face à ces impayés croissants, Denis MARCHAND et M. Le Maire vont mener une action auprès de ces familles pour trouver des solutions face à cette problématique.

➤ **Mise en place des chicanes RD 24 (route de Mayenne) et RD 253 (route de Belgeard)**

De nombreux commérois ont déjà interpellé la mairie pour limiter la vitesse sur les routes de Mayenne et de Belgeard. Suite à une demande de M. Le Maire, le département a proposé de mettre en place des chicanes à titre expérimental sur ces voies.

La chicane provisoire sur la route de Belgeard a été retirée car son emplacement pouvait altérer la sécurité.

➤ **Date du prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal est fixé le jeudi 11 janvier 2018 à 20h30.

Il est 1h15, la séance est levée.